



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/3677

Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association "Les défricheurs du Zénith" pour la gestion du jardin partagé situé dans le parc Zénith rue Feuillat / avenue Lacassagne à Lyon 3e - Approbation et autorisation de signature de la convention

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : Mme BESSON Dounia

SEANCE DU 29 JANVIER 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 22 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 FEVRIER 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 7 FEVRIER 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINI, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINI, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. BLACHE (pouvoir à M. DAVID), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINI), Mme BERRA (pouvoir à M. GUILLAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), Mme de LAVERNEE (pouvoir à Mme BALAS), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY), M. BERNARD (pouvoir à M. COULON), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES : Mme MADELEINE

2018/3677 - JARDINS PARTAGES – CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE A TITRE GRATUIT AVEC L'ASSOCIATION "LES DEFRICHEURS DU ZENITH" POUR LA GESTION DU JARDIN PARTAGE SITUÉ DANS LE PARC ZENITH RUE FEUILLAT / AVENUE LACASSAGNE A LYON 3E - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 19 janvier 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2013/5655 du 1^{er} juillet 2013, vous avez approuvé le lancement des études de l'opération « Parc RVI / Feuillat – Aménagement d'un parc paysager », situé au 125, avenue Lacassagne à Lyon 3^e et voté l'autorisation de programme n° 2012-1 « Parc RVI / Feuillat », programme 00012, pour un montant de 220 000 €TTC.

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Parc RVI / Feuillat – part travaux » et le vote ou l'actualisation des AP, dont celle « Parc RVI / Feuillat » n° 2012-1, programme 00012.

Par délibération n° 2016/1778 du 18 janvier 2016, vous avez approuvé le lancement de l'opération n° 03413001 « Parc RVI / Feuillat – aménagement d'un parc paysager », par affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme 2012-1, programme 00012, pour un montant de 2 980 000 €TTC.

Dans le cadre de l'aménagement du Parc RVI / Feuillat, dénommé « parc Zénith », un espace dédié à un usage de jardin partagé a été intégré. Plusieurs rencontres ont été organisées avec les habitants du quartier et riverains, accompagnés par le passe-jardins, en vue de la constitution d'une association porteuse du projet.

En vue de la prochaine livraison du parc, il est proposé de mettre à disposition de l'association « Les défricheurs du Zénith », par convention d'occupation temporaire à titre gratuit, l'espace correspondant au jardin partagé. La mise à disposition est proposée jusqu'au 31 décembre 2020.

La surface totale mise à disposition de l'association est de 170 m², pour une valeur locative totale annuelle de 850 euros, faisant l'objet d'une valorisation au budget général de la Ville au titre de la subvention en nature accordée à ladite subvention dans le cadre de la présente convention.

L'ensemble des installations faites à l'intérieur du jardin seront gérés par l'occupant, la Ville de Lyon assurera la gestion de la clôture en ganivelles, du portillon et du cheminement principal en écorces.

A cette convention, valable jusqu'au 31 décembre 2020, reconductible 1 fois pour 3 ans, sont joints en annexes un plan de localisation, une grille de répartition indicative des modalités de gestion et d'entretien du terrain ainsi que la charte des jardins partagés lyonnais.

Vu les délibérations n° 2013/5655 du 1^{er} juillet 2013, n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2016/1778 du 18 janvier 2016 ;

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil du 3^e arrondissement ;

Oùï l'avis de la commission immobilier - bâtiments ;

DELIBERE

1. La convention d'occupation temporaire susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « Les défricheurs du Zénith », sise 9 bis rue Trarieux à Lyon 3^e, pour la gestion du jardin partagé situé dans le parc Zénith rue Feuillat / avenue Lacassagne à Lyon 3^e, sur un terrain municipal, est approuvée.

2. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Dounia BESSON